

agēa sénior Île-de-France

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale du 10 juin 2022 à Royaumont v5 du 050722

Nos adhérents sont accueillis par Alain Malnati qui procède aux émargements et recueil des pouvoirs. Finalement 23 d'entre-nous assisteront à notre réunion et 34 seront représentés, soit 37,8 % de la totalité. C'est un très beau score atteint grâce à l'énergie de Philippe Gauthier qui a téléphoné à tous pour inciter nos membres à venir ou à envoyer leur pouvoir.

Le président Jean-Marie Lemire procède à l'ouverture de l'assemblée à 10 h 20. Il présente nos invités **Philippe Lequeux-Sauvage**, vice-président de la CAVAMAC et **Pierre Epineuse**, syndic d'agēa sénior représentant Gérard Lebègue, président, empêché.

Le quorum étant atteint, les votes seront validés.

Nous rendons hommage à nos adhérents disparus cette année et tout particulièrement à Pierre Vaussard qui a été si précieux pour l'amicale, par ses compétences, son travail et sa bienveillance.

Une minute de silence est observée à la demande du président. Nous pensons à eux et à leur famille.

Rapport moral du président :

Jean-Marie Lemire revient sur l'assemblée générale du 14 octobre 2021 suivie de l'assemblée générale extraordinaire du 18 novembre 2021 qui ont vu la validation par nos membres de nos nouveaux statuts et de notre nouveau nom d'agēa sénior Île-de-France.

« La procédure auprès de la Préfecture pour enregistrer ces décisions a pris du retard pour les raisons déjà indiquées, mais notre nouvelle secrétaire, Anne-Marie Rétif vient de nous indiquer que désormais tout est en ordre depuis peu ! »

« La pandémie, les contraintes engendrées ont bouleversé notre vie de retraités actifs. Nos liens avec vous se sont distendus et même perdus. Il nous faut recruter de nouveaux adhérents plus jeunes qui accepteront de s'impliquer dans notre amicale. Ça sera le moment tout à l'heure de désigner votre nouveau conseil d'administration, en respectant les nouveaux statuts. Ils sauront relever les défis, je n'en doute pas ! »

« Pour moi, une page se tourne mais je serai toujours là auprès de vous pour vous servir, dans la concorde et la fraternité. »

Jean-Marie est longuement applaudi.

Rapport d'activité :

Anne-Marie Rétif rappelle brièvement qu'elle a rejoint le bureau en juin 2021, suite à la démission de Catherine Munoz. Elle évoque ses divers engagements tant dans les syndicats des actifs que dans l'amicale de compagnie depuis plus de 36 ans. C'est presque son troisième métier !

Cependant, faire un rapport sur les activités de l'amicale pour l'année 2021, comme l'a évoqué le président, sera difficile. Il nous faudra tirer des leçons de l'absence de communication entre nous, alors que nous étions pour certains, si isolés, confinés, loin de nos familles et amis. Et donc réfléchir ensemble sur les moyens de nous retrouver.

Nous en disposons désormais de tous ordres pour cela, qu'ils soient numériques ou non, il faut s'en emparer, les maîtriser, les partager.

Nos axes de réflexions devraient se porter vers la communication à travers notre site en déshérence pour l'instant, l'envoi de cartes postales, d'une chemise sur nos actualités pour les non-connectés (*ils forment presque 39 % de nos adhérents*), des sorties ou conférences, des informations diverses concernant nos retraites ou notre couverture santé etc.. Notre image doit prendre des couleurs, avec une animation qui ne se limite pas à des paroles mais se réalise avec des actes !

Et puis, il faudra transmettre, les sachants doivent partager leur savoir avec les nouveaux entrants, les nouvelles technologies s'enseignent. « *Voir nos anciens quitter l'amicale et les plus récents retraités refuser d'y entrer, ce constat doit changer* » dit-elle. Nous étions 166 en 2021, 155, aujourd'hui, ce n'est que -7 %, certes, nous devons faire mieux !

Elle est certaine qu'accompagnée de Philippe Gauthier et Jean-Pierre Buhsing avec lesquels elle a travaillé en équipe depuis 9 mois, cela est possible. Ils ne ménageront pas leur énergie pour renouer avec chacun d'entre vous. Et en apportant chacun sa part, si petite soit-elle ! Elle comptera !

Rapport financier :

Jean-Pierre Buhsing, notre nouveau trésorier, nous informe qu'à ce jour, il ne dispose toujours pas d'une lisibilité des comptes bancaires¹. Au décès de Pierre Vaussard, ils ont été bloqués et la Société Générale éprouve des difficultés pour donner accès à la version numérique, malgré de nombreuses visites et rendez-vous avec les responsables et la fourniture de tous les documents administratifs. L'ouverture est espérée fin du mois de juin. Un tableau des comptes est annexé à ce procès-verbal. Jean-Pierre en explique les montants. Au 31 décembre 2021, notre résultat est positif et s'élève à **1.521,50 €**.

Il nous présente ensuite un budget prévisionnel pour 2022, conformément aux statuts, avec les dépenses déjà réglées au 10 juin 2022, le résultat est de + **1.200 €**. Mais compte tenu, de celles restant à engager, un **déficit de 2.000 €** serait, hélas, possible, une étude approfondie des dépenses du second semestre va être réalisée lors du prochain bureau afin de les limiter et de revenir à l'équilibre.

Le contrôleur aux comptes, Jean-Louis Billard prend alors la parole pour faire part de son accord sur cette présentation et indiquer qu'il donne son quitus sur les comptes pour l'exercice 2021.

1-opérationnel au 03/07/2022

Validation des rapports :

Le président Jean-Marie Lemire reprend le cours de l'assemblée générale pour procéder aux votes sur ces trois rapports. **Après décompte des voix, les rapports moral, d'activité et financier sont validés à l'unanimité.**

Félicitations pour ce travail !

Montant de la prochaine cotisation pour 2023 :

Il est décidé de conserver les mêmes montants pour 2023 qu'en 2022.

Élections du nouveau conseil d'administration pour les 3 ans à venir :

Conformément aux articles 11 et 14 des statuts, le président sollicite les présents pour faire acte de candidature et former le nouveau conseil qui désignera le bureau et son président pour les trois ans à venir.

Se lèvent alors : Philippe Gauthier, Jean-Pierre Buhsing, Anne-Marie Rétif, Marie-France Malherbe, Alain Ravaux, Alain Malnati, Gilles Lepeyre, Alain Blouet, Michel Garreau, Gérard Barbat.

Gérard Camoin accepte de se présenter en tant que syndic.

L'article 11 stipulant qu'il faut 25 % (présents ou représentés) pour que les décisions soient validées lors d'une assemblée générale, celle-ci, ayant presque 38 %, toutes les décisions sont validées.

Le conseil ainsi constitué se réunira ultérieurement pour distribuer les fonctions et élire le président.

Intervention de Chantal Vaussard :

Nous sommes heureux d'accueillir Chantal qui a souhaité rappeler le parcours de Pierre, son époux. « *Pupille de la Nation, c'était une force morale exemplaire. Résilient, honnête, toujours à l'écoute des uns et des autres. Il a donné toute son énergie au sein des syndicats et des amicales et même alors que la maladie était déjà là. Nous nous sommes connus à 19 ans et jamais quittés depuis, il est mort dans mes bras. Il a voulu un enterrement sobre, en famille mais je sais qu'il vous portait aussi dans son cœur.* »

Chantal est chaleureusement applaudie et nous la remercions de son évocation de Pierre, il était près de nous.

L'assemblée générale est alors close à 11 h 40.

Intervention de Pierre Epineuse :

35 ans AGA, président national du SAGAMM, agent MMA en activité, puis Président SAGAMM Sénior. Président-adjoint (UNAAGAR) de 2012 à 2017, et aujourd'hui syndic d'**agëa sénior**.

1- Il évoque les bonnes relations qui se sont développées entre **agëa et agëa sénior**.

Notamment, depuis avril 2022, dans le domaine de la connaissance des agents proches de la retraite. Dans le cadre d'un travail pour compte commun effectué par notre secrétaire, nous pouvons nous adresser aux futurs retraités à partir de 62 ans.

Maintenant, c'est acté, **agëa sénior** contacte les futurs retraités. Cette démarche initiale sera suivie d'un passage de relai aux amicales.

Ce sujet est sur les bureaux depuis 2011, CAVAMAC et PRAGA ne voulaient pas s'en préoccuper, alors félicitations à Gérard Lebègue pour cela !

2- **agëa sénior** est présente depuis plusieurs années dans les stages de préparation à la retraite organisés par agëa-formation ; les trois formateurs sont des retraités engagés dans notre union. Ce sont de très bons stages. Un confrère dans la salle le précise (Gérard Barbat).

L'origine des adhésions de notre amicale depuis 2018 confirme la pertinence de ces actions : sur 44 adhésions toujours en cours aujourd'hui : 12 proviennent des stages, 31 des amicales de compagnie, 1 de la prospection du secrétariat agëa sénior.

3- **Litige FFA/ agëa** : Philippe Lequeux-Sauvage qui doit intervenir après en parlera, mais l'importante implication d'**agëa sénior** au côté d'agëa et de CAVAMAC est à signaler.

4- **Double appartenance** : il y a plus de 20 ans que ce sujet est résolu pour les actifs ! Nous avons payé en une seule cotisation le syndicat de compagnie et la structure régionale. Cela ne s'est pas fait tout seul, il y a eu des étapes plus ou moins longues.

Chez les retraités, c'est en 2018, enfin, que le BUA (bulletin unique d'adhésion) a été généralisé. Les nouveaux adhérents cotisent donc en un seul versement pour les deux associations.

Il faut continuer et demander déjà à ceux qui cotisent séparément aux 2 amicales de compléter un **BDC (bulletin de convergence)** pour qu'en 2023, ils n'effectuent plus qu'un seul versement. C'est plus simple, moins coûteux pour tous !

5- **La revue** : nous éditons trois parutions par an à 5.000 exemplaires avec des partenaires publicitaires qui amoindrissent bien les coûts. Vous pouvez tous profiter des réductions proposées, ce qui vient grandement diminuer l'impact financier de la cotisation. Vous pouvez en abuser ! Nos partenaires seront contents !

6- Les actions en amicale : il existe **18 amicales de région « agëa sénior »**. L'une d'entre elles, **agëa sénior AURA** (Auvergne Rhône Alpes) a réalisé une opération de respect de la double adhésion et de

simplification du paiement des cotisations par la transformation de l'adhésion en BdC. Sur 200 appels téléphoniques, 30 % de réussite. Il nous invite à agir ainsi !

À la demande de notre président, l'exposé de Pierre a été interrompu afin de laisser du temps de parole à notre deuxième orateur.

Il souhaitait notamment évoquer le grand projet d'évolution de notre union en fédération. Le bureau et le conseil d'administration d'agēa sénior travaillent sur ce dossier qui sera soumis à l'assemblée générale du 21 octobre 2022 à Paris.

Intervention de Philippe Lequeux-Sauvage :

AGA AVIVA bientôt à nouveau Abeille, il quitte la vice-présidence de Cavamac depuis peu, bon golfeur.

1-Transfert des données : La CAVAMAC ne fait pas ce qu'elle veut, en appartenant au régime de la sécurité sociale, elle doit respecter une stricte confidentialité. Après un accord avec FFA/France assurances, **agēa sénior** peut récupérer les informations sur les nouveaux retraités.

Rappelons le RGPD (règlement général de protection des données du 25 mai 2018) qui désormais soumet à accord le transfert de données personnelles !

2-Des élections ont eu lieu : le taux de participation est très faible 24 % chez les actifs. Ils sont élus pour 6 ans, la liste d'**agēa sénior** a été bien élue. Le nouveau bureau voit arriver de nombreux agents A2P en Île-de-France. Il faudra les monter en compétence quand il s'agira de parler d'Iard.

Jean Martin-Vivier est au bureau et sa compétence est acquise. Marie-Odile Cormier le remplacera.

3- Le RBL (Régime de Base des Libéraux), c'est notre retraite de base donc. On le gère, on paie mais cela n'a rien à voir avec la Sécurité Sociale (*la CNAV*). La gestion du RBL est déléguée à la CAVAMAC qui relève de la CNAVPL. Ce régime est déficitaire d'environ 50 millions d'€ pour les agents généraux. Ce sont donc les cotisations des autres qui comblent le déficit.

Il faudra une loi pour savoir comment les hausses sur nos retraites, attendues en juillet prochain, seront distribuées.

4-la RCO (retraite complémentaire obligatoire, propre aux AGA, piloté par CAVAMAC sous tutelle des pouvoirs publics). Les points de retraite sont acquis, calculés sur une assiette de commissions brutes plafonnées avec une participation financière de compagnies d'assurances. L'inflation est calculée sur les 11 mois glissants précédents en décembre, donc de janvier à novembre. Ce qui crée des polémiques.

La CAVAMAC a un problème démographique, dans les années 1980, il y avait 25.000 AGA, aujourd'hui, ils sont 11.900. Mais il y a 19.344 allocataires de droits propres et 8.600 bénéficiaires de pensions de réversion en 2020 !

Ce qu'il faut noter, c'est qu'on retient pour le calcul : les commissions brutes et non le BNC, ce qui est fondamental et protecteur. On observe sur le long terme que les commissions n'ont jamais baissé. Le plafond de 530.000 € est celui des commissions sur lequel les cotisations sont appelées. On compte 3.3 milliards d'€ de commissions. (*Vous pouvez consulter sur internet le document : La CAVAMAC et ses adhérents -chiffres -clés de la profession et des régimes RCO-RID données 2020*).

5- FFA devenue France Assureurs : nous avons perdu Matthieu Bébéar qui était très écouté par tous, très en lien avec le syndicat Réussir. Plus compliqué aujourd'hui ! On nous reproche des réserves trop grandes et trop longues ! Le résultat technique devrait donc diminuer. On a un souci avec l'âge légal aussi, 67 ou 69 ans ! On ne parlera plus d'âge mais de trimestres, il est certain qu'à 69 ans, on servira moins d'allocations de retraites.

6- **Budget social de la CAVAMAC** : l'ancien président ne voulait rien consommer. Jean-Luc Bonnefoi et Jacques Bigot délégués sociaux, ont suivi une formation sur le sujet et sont prêts à aider selon des critères financiers, nos adhérents en difficultés. Vous devez nous faire remonter les cas à traiter.

7- **les fonds de la CAVAMAC** : ils sont en actions pour 50 %, 40 % en obligations, le reste en immobilier. Il nous faut des revenus réguliers.

Nous remercions nos deux invités pour la qualité et l'intérêt de leur présentation, utiles à tous pour mieux comprendre notre statut.

Il est tant de déjeuner dans une magnifique salle capitulaire avant de partir sur les traces des moines de l'Abbaye cistercienne fondée en 1228 par Saint Louis.

Merci aussi à Philippe Gauthier pour l'organisation de cette journée parfaite en tout point ! Et encore, Philippe Robert et Anne-Marie (covoiturage et chercher des participantes à la gare de Viarmes).

Un article sur l'après-midi festif et l'histoire de l'Abbaye suivra ultérieurement, et sur la revue d'[agëa sénior](#) en octobre.

**Merci à tous !
La secrétaire Anne-Marie Rétif**

Pj : les comptes page suivante.

2022/agëa sénior île-de France/ PV AG du 10-06-22 /v5 du 050722/amr



AMICALE DES AGENTS GÉNÉRAUX D'ASSURANCES RETRAITES DE L'ÎLE-DE-FRANCE



Rapport financier au 31 décembre 2021

Nous ne sommes malheureusement pas en mesure d'établir un rapport financier de l'année 2021 pour notre amicale agēa sénior Île-de-France.

En effet, suite au décès de Pierre VAUSSARD, la Société Générale a bloqué l'accès à notre compte depuis le 1^{er} janvier 2022, nous interdisant ainsi la consultation des relevés bancaires.

Les seuls éléments financiers portés à notre connaissance sont les suivants :

Solde bancaire au 31/12/2020 :	4.252,96 €
Solde livret d'épargne au 31/12/2020 :	7.428,30 €
Soit un total pour la trésorerie 2020 :	11.681,26 €
Solde bancaire au 31/12/2021 :	2.181,29 €
Solde livret d'épargne au 31/12/2021 :	11.021,50 €
Soit un total pour la trésorerie 2021 :	13.202,79 €

A l'instar de l'année 2020, dont le solde positif était de 950,51€, la trésorerie de 2021 présente donc un gain de **1.521,50 €**. Aucune créance n'ayant été réclamée depuis le début de l'année 2022, il apparaît donc que nous pouvons considérer le résultat positif pour l'année 2021 comme fiable et définitif.

Prévisions de trésorerie pour l'année 2022

Recettes	Cotisations AAGARIF/AGEA Senior	6.000 €
	Dons adhérents	756 €
	Produits financiers	50 €
	Total recettes	6.806 €
Dépenses	Rétro AGEA Senior	2.400 €
	Frais divers de gestion	6.396 €
	Total dépenses	8.796 €
Perte/gain	Perte	- 1.990 €

Fait à Paris le 10 juin 2022

Jean-Pierre BUHSING - Trésorier

